



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre

Paris, le 00 DEC. 2019

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets et hauts-commissaires

En communication à Madame la ministre des outre-mer

NOR : INTA1931378J

Objet : Circulaire relative à l'attribution des nuances politiques aux candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Annexes :

- grille des nuances individuelles applicable en 2020 ;
- grille des nuances des listes applicable en 2020 ;
- grilles de regroupement des nuances par blocs de clivages.

A l'occasion des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, vous attribuerez une nuance politique lors de l'enregistrement des candidatures, à chaque liste candidate ainsi qu'à chaque candidat de chaque liste **dans les communes de 9 000 habitants et plus, ainsi que dans les communes chefs-lieux d'arrondissement quelle que soit leur population.**

Ces nuances doivent être saisies dans l'application Elections. Pour les élus sortants qui sont candidats leur nuance de 2014 sera reprise automatiquement et actualisée dans l'application Elections : il vous appartiendra de confirmer, ou, le cas échéant, de rectifier cette nuance.

Pour cela, deux grilles des nuances sont applicables¹ et jointes à la présente circulaire : l'une pour le nuancement des listes de candidats, l'autre pour le nuancement individuel des candidats de chaque liste.

¹ Ces grilles sont également applicables pour l'élection des conseillers de la métropole de Lyon.

Lorsque vous attribuez une nuance à un candidat aux élections municipales, elle sera automatiquement reportée sur sa candidature éventuelle aux élections communautaires sans qu'aucune saisie spécifique ne soit nécessaire.

La grille des nuances est dépourvue de tout effet juridique. Elle ne vise qu'à agréger et présenter les résultats obtenus par les différents candidats et listes de candidats (CE, 2 avril 2003, *Parti des travailleurs*).

La nuance doit être distinguée de l'étiquette politique qui correspond à la sensibilité politique du candidat et qui est librement choisie par ce dernier dans sa déclaration de candidature. Le candidat tête de liste peut également choisir l'étiquette politique de sa liste dans la déclaration de candidature de la liste. Les candidats ne sont pas obligés de déclarer la même étiquette que celle de la liste puisqu'elle est censée refléter leurs convictions ou engagements personnels dans le domaine politique.

La nuance, quant à elle, est attribuée de manière discrétionnaire par vos services à partir des grilles annexées à la présente circulaire. Il est tout à fait possible qu'elle soit différente de l'étiquette librement déclarée par le candidat.

J'appelle votre attention sur le fait que le travail d'attribution des nuances constitue une étape primordiale du travail de prévision et d'analyse électorale. Vous veillerez donc à sélectionner avec soin la nuance que vous attribuerez à chaque candidat, qui doit procéder d'un faisceau d'indices objectifs : soutiens apportés à un candidat, déclarations officielles, appartenances politiques, autres mandats électifs, etc.

Je vous rappelle par ailleurs que les nuances attribuées aux listes et candidats sont communicables à toute personne en faisant la demande, conformément à l'article 9 du décret n°2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application Election » et « Répertoire national des élus ». Il est donc important que vous puissiez étayer, en cas de contestation, les raisons ayant présidé à leur attribution.

1. La grille des nuances individuelles des candidats aux élections municipales et communautaires (annexe 1)

a) Champ d'application

Cette grille est applicable aux candidats dans les communes de 9 000 habitants et plus et dans toutes les communes chefs-lieux d'arrondissement quelle que soit leur population.

b) Composition de la grille

Cette grille est composée des 24 nuances suivantes qui correspondent aux principales familles politiques :

- 1 nuance pour l'extrême gauche :

EXG (Extrême gauche)

- 7 nuances pour la gauche :

- COM (Parti communiste français)
- FI (France insoumise)
- SOC (Parti socialiste)
- RDG (Parti radical de gauche)
- GEN (Génération.s)
- DVG (Divers gauche)
- VEC (Europe-Ecologie-Les Verts)
- 5 nuances pour les courants politiques divers :
 - ANM (animalistes)
 - ECO (Autre écologiste)
 - DIV (Divers)
 - REG (Régionalistes)
 - GJ (Gilets jaunes)
- 6 nuances pour le centre :
 - REM (La République en marche)
 - MDM (Modem)
 - UDI (Union des démocrates et indépendants)
 - AGR (Agir)
 - MR (Mouvement Radical / Social - Libéral)
 - DVC (Divers centre)
- 2 nuances pour la droite :
 - LR (Les Républicains)
 - DVD (Divers droite)
- 3 nuances pour l'extrême droite :
 - DLF (Debout la France)
 - RN (Rassemblement national)
 - EXD (Extrême droite)

c) Éléments à prendre en compte

Les candidats appartenant à un parti disposant d'une nuance propre (COM, FI, SOC, GEN, RDG, VEC, ANM, REM, MDM, UDI, AGR, MR, LR, DLF et RN), se voient attribuer la nuance de ce parti.

Si le candidat n'est pas (ou plus) affilié à un parti, votre analyse doit combiner la trajectoire passée de ce candidat, ses prises de position publiques et son programme de campagne.

Pour les candidats dont la nuance correspond à une sensibilité politique (EXG, DVG, ECO, REG, GJ, DVC, DVD, EXD), la grille des nuances énumère les formations politiques assimilables à ces nuances. Toutefois, ce tableau n'est pas exhaustif. De plus, certains candidats peuvent être indépendants de toute formation politique tout en ayant une sensibilité plus ou moins proche de telle ou telle famille politique.

Si les candidats ne revendiquent aucune étiquette particulière et seulement s'il est avéré qu'ils ne sont rattachables à aucune sensibilité politique précise, vous leur attribuerez la nuance DIV. Par conséquent, la nuance DIV a vocation à intégrer tous les candidats dont les opinions sont inclassables, catégorielles, apolitiques ou fantaisistes. Vous l'attribuerez avec discernement pour éviter qu'une multiplication de candidats classés DIV ne se traduise par une hausse inconsidérée des voix et des pourcentages de cette nuance qui serait susceptible d'altérer en partie le sens politique du scrutin en sous-estimant les principaux courants politiques.

Lorsqu'un candidat, notamment tête de liste, bénéficie de l'investiture de plusieurs partis politiques, la nuance qui lui est attribuée est fonction de la nuance la plus proche de son étiquette déclarée. Par exemple, un candidat investi à la fois par le Modem et La République en Marche se déclarant Modem se verra attribuer la nuance MDM.

Une nuance « GILETS JAUNES » a été ajoutée afin que ce mouvement soit suivi à l'occasion des prochaines élections. Ainsi, un candidat revendiquant son appartenance au mouvement « GILETS JAUNES » sans autre affiliation partisane clairement établie se verra attribuer la nuance GJ.

S'agissant des candidats en dissidence par rapport à un parti politique qui dispose d'une nuance propre, vous veillerez à vous reporter au tableau ci-dessous :

Parti d'origine	Nuance des candidats investis par ces partis	Nuance des dissidents de ces partis
PCF	COM	DVG
LFI	FI	DVG
PS	SOC	DVG
Génération.s	GEN	DVG
PRG	RDG	DVG
EELV	VEC	DVG
LREM	REM	DVC
MODEM	MDM	DVC
UDI	UDI	DVC
Agir	AGR	DVC

MRSL	MR	DVC
LR	LR	DVD
DLF	DLF	EXD
RN	RN	EXD

2. La grille des nuances des listes de candidats aux élections municipales et communautaires dans les communes de 9 000 habitants et plus (annexe 2)

a) Champ d'application

Cette grille est applicable aux listes de candidats dans les communes de 9 000 habitants et plus et dans les communes chefs-lieux d'arrondissement quelle que soit leur population.

b) Composition de la grille

Cette grille est composée des 22 nuances suivantes :

- 1 nuance pour les listes d'extrême gauche :
 - LEXG (liste d'extrême gauche)
- 7 nuances pour les listes de gauche :
 - LCOM (liste du Parti communiste français)
 - LFI (liste La France insoumise)
 - LSOC (liste socialiste)
 - LRDG (liste du Parti radical de gauche)
 - LDVG (liste divers gauche)
 - LUG (liste union de la gauche)
 - LVEC (liste Europe Ecologie Les Verts)
- 4 nuances pour les listes de courants politiques divers:
 - LECO (autre liste écologiste)
 - LDIV (liste divers)
 - LREG (liste régionaliste)
 - LGJ (liste gilets jaunes)
- 4 nuances pour les listes du centre :
 - LRM (liste La République en marche)
 - LMDM (liste Modem)

LUDI (liste UDI)

LDVC (liste divers centre)

- 3 nuances pour les listes de droite :

LLR (liste Les Républicains)

LUD (liste union de la droite)

LDVD (liste divers droite)

- 3 nuances pour les listes d'extrême droite :

LDLF (liste Debout la France)

LRN (liste Rassemblement national)

LEXD (liste d'extrême droite)

c) Eléments à prendre en compte

La nuance attribuée à chaque liste devra d'abord l'être sur la base des investitures officielles accordées par les partis politiques. Ainsi, une liste exclusivement investie par le Parti socialiste pourra être nuancée LSOC même si elle compte certains candidats nuancés différemment.

La nuance LUG (Liste d'Union des partis de gauche) sera attribuée aux listes qui auront obtenu l'investiture du Parti socialiste et celle d'au moins un autre parti de gauche (EELV, PRG, PCF, Génération.s).

La nuance LUD (Liste Union de la Droite) sera attribuée aux listes qui auront obtenu l'investiture conjointe des Républicains et d'un autre parti.

La nuance LDVC sera attribuée aux listes qui auront obtenu l'investiture de plusieurs partis dont LREM ou le MODEM. Elle a également vocation à être attribuée aux listes de candidats qui, sans être officiellement investies par LREM, ni par le MODEM, ni par l'UDI, seront soutenues par ces mouvements.

S'agissant des listes de candidats en dissidence par rapport à un parti politique qui dispose d'une nuance propre, vous veillerez à leur attribuer une des nuances suivantes : LEXG, LDVG, LDVC, LDVD ou LEXD.

Une nuance de liste « GILETS JAUNES » (LGJ) a également été ajoutée.

3. Définition des clivages (annexe 3)

Vous voudrez bien vous référer à la répartition des nuances en 6 blocs précisée dans la grille annexée à la présente circulaire, afin d'agrèger les résultats des différentes nuances qui vous permettront notamment d'évaluer rapidement les rapports de force en vue du second tour.

Une circulaire ultérieure viendra vous préciser les modalités d'information des candidats, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°2014-1479 du 9 décembre 2014, relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés « Application élection » et « Répertoire national des élus ».

Cette même circulaire vous présentera le dispositif retenu pour la transmission des prévisions puis de l'analyse des résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.



Christophe CASTANER

ANNEXE 1 : Grille des nuances des candidats applicable en 2020

<i>Nuance</i>	<i>Libellé de la nuance</i>	<i>Partis et formations politiques</i>
EXG	Extrême gauche	Lutte ouvrière ; Nouveau Parti Anticapitaliste ; Parti ouvrier indépendant ; autres partis ou candidats d'extrême gauche sans affiliation partisane
COM	Parti communiste français	Parti communiste français
FI	La France insoumise	La France insoumise
SOC	Parti socialiste	Parti socialiste
GEN	Génération.s	Génération.s
RDG	Parti radical de gauche	Parti radical de gauche
DVG	Divers gauche	Place publique ; Nouvelle Donne ; Mouvement Républicain et Citoyen ; Mouvement des progressistes ; autres partis ou candidats de gauche sans affiliation partisane
VEC	Europe Ecologie-Les Verts	Europe Ecologie-Les Verts
ECO	Ecologiste	Union des démocrates et des écologistes ; Alliance Ecologiste Indépendante ; Rassemblement citoyen-CAP 21 ; Confédération pour l'Homme, l'animal, la planète ; autres partis ou candidats écologistes (hors Europe Ecologie-Les Verts)
DIV	Divers	Union Populaire Républicaine ; Parti du vote blanc ; Parti Pirate ; Rassemblement des Contribuables Français (et autres mouvements anti-fiscalistes) ; Solidarité et Progrès, partis socioprofessionnels, etc. Autres candidats inclassables
ANM	Animaliste	Parti animaliste
REG	Régionaliste	Régionalistes, indépendantistes et autonomistes
GJ	Gilets jaunes	Candidats se réclamant du mouvement dit des <i>Gilets Jaunes</i>
REM	La République en Marche	La République en Marche
MDM	Modem	Mouvement démocrate
UDI	Union des Démocrates et Indépendants	Union des Démocrates et Indépendants
AGR	Agir	Agir, la droite constructive
MR	Mouvement radical / social-libéral	Mouvement radical / social-libéral
DVC	Divers centre	Alliance centriste ; autres partis du centre ou autres candidats de sensibilité centriste sans affiliation partisane
LR	Les Républicains	Les Républicains
DVD	Divers droite	Les centristes ; Mouvement pour la France ; Parti chrétien démocrate ; Centre National des Indépendants et des Paysans ; Alliance Royale ; Chasse, pêche, nature et tradition ; La France qui ose ; Parti Libéral Démocrate ; autres partis ou candidats de droite sans affiliation partisane
DLF	Debout la France	Debout la France
RN	Rassemblement National	Rassemblement National
EXD	Extrême droite	Les Patriotes ; Comités Jeanne ; Mouvement National Républicain ; Les identitaires, Ligue du Sud, Parti de la France, Souveraineté, Identité et Libertés (SIEL) ; Front des patriotes républicains ; Civitas ; autres partis ou candidats d'extrême droite sans affiliation partisane

ANNEXE 2 : Grille des nuances des listes applicable en 2020

<i>Nuance</i>	<i>Libellé de la nuance</i>	<i>Partis et formations politiques</i>
LEXG	Extrême gauche	Lutte ouvrière ; Nouveau Parti Anticapitaliste ; Parti ouvrier indépendant ; ou autres listes présentées par un parti d'extrême gauche
LCOM	Parti communiste français	Listes du Parti communiste français
LFI	La France insoumise	Listes de La France insoumise
LSOC	Parti socialiste	Listes du Parti socialiste
LRDG	Parti radical de gauche	Listes du Parti radical de gauche
LDVG	Divers gauche	Listes présentées par un ou plusieurs partis de gauche (Génération.s ; Place publique ; Nouvelle Donne ; Mouvement Républicain et Citoyen ; Mouvement des progressistes ; autres)
LUG	Union à gauche	Listes d'union entre plusieurs partis du bloc de gauche, dont le Parti socialiste
LVEC	Europe Ecologie-Les Verts	Listes d'Europe Ecologie-Les Verts
LECO	Ecologiste	Union des démocrates et des écologistes ; Alliance Ecologiste Indépendante ; Rassemblement citoyen-CAP 21 ; Confédération pour l'Homme, l'animal, la planète ; ou autres listes écologistes (hors Europe Ecologies-Les Verts)
LDIV	Divers	Listes inclassables ; Union Populaire Républicaine ; Parti animaliste ; Parti du vote blanc ; Parti Pirate ; Rassemblement des Contribuables Français (et autres mouvements anti-fiscalistes) ; Solidarité et Progrès, partis socioprofessionnels, etc.
LREG	Régionaliste	Listes régionalistes, indépendantistes ou autonomistes
LGJ	Gilets jaunes	Listes se réclamant du mouvement dit des <i>Gilets Jaunes</i>
LREM	La République en marche	Listes de La République en marche
LMDM	Modem	Listes du Mouvement démocrate
LUDI	Union des Démocrates et Indépendants	Listes de l'Union des Démocrates et Indépendants
LDVC	Divers centre	Liste d'union entre plusieurs partis dont au moins LREM ou le MODEM. Listes soutenues par la majorité présidentielle sans pour autant être investies par un parti du bloc du centre. Autres listes de sensibilité centriste (dont listes dissidentes)
LLR	Les Républicains	Listes Les Républicains
LUD	Union à droite	Listes d'union entre plusieurs partis du bloc de droite, dont Les Républicains
LDVD	Divers droite	Listes présentées par un ou plusieurs autres partis de droite (Les centristes ; Mouvement pour la France ; Parti chrétien démocrate ; Centre National des Indépendants et des Paysans ; Alliance Royale ; Chasse, pêche, nature et tradition ; La France qui ose ; Parti Libéral Démocrate ; autres)
LDLF	Debout la France	Listes de Debout la France
LRN	Rassemblement National	Listes du Rassemblement National
LEXD	Extrême droite	Listes présentées par un parti d'extrême droite (Les Patriotes ; Comités Jeanne ; Mouvement National Républicain ; Les identitaires, Ligue du Sud, Parti de la France, Souveraineté, Identité et Libertés (SIEL) ; Front des patriotes républicains ; Civitas ; autres

ANNEXE 3 : Grilles de regroupement des nuances politiques par blocs de clivages

Nuances individuelles

<i>Bloc</i>	<i>Nuance</i>
EXG	EXG
GAU	COM
	FI
	SOC
	GEN
	RDG
	DVG
	VEC
	ECO
AUT	ANM
	DIV
	REG
	GJ
	REM
CENT	MDM
	UDI
	AGR
	MR
	DVC
	LR
DTE	DVD
	DLF
EXD	RN
	EXD

Nuances de listes

<i>Bloc</i>	<i>Nuance</i>
EXG	LEXG
GAU	LCOM
	LFI
	LSOC
	LRDG
	LDVG
	LUG
	LVEC
	LECO
AUT	LDIV
	LREG
	LGJ
	LREM
CENT	LMDM
	LUDI
	LDVC
	LLR
DTE	LUD
	LDVD
	LDLF
EXD	LRN
	LEXD